

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE**

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT D'EVRY  
CANTON DE MENNECY

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
Du 15 NOVEMBRE 2017**

**COMMUNE DE CHEVANNES  
91750**



#### **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Nomination secrétaire de séance**
- 2- Approbation du compte rendu du 30 Juin 2017**
- 3- AFFAIRES ADMINISTRATIVES**
  - 3.1- PLU : ajustements suite aux observations du contrôle de légalité
  - 3.2- PLU : rapport cartographique des chemins ruraux à intégrer
  - 3.3- Déclaration de Projet pour aménagement nouveau groupe scolaire
  - 3.4- Tarifs prestations du marché de Noël
  - 3.5- Création régie des événements festifs
- 4- SCOLAIRE/PERISCOLAIRE**
  - 4.1- Participation de la commune au transport scolaire Clemenceau 2017/2018
  - 4.2- Prise en charge des frais cantine pour une famille (enfant inscrit en classe ULIS à Mennechy)
  - 4.3- Participation financière pour l'école de la Plaine.
- 5- ADMINISTRATION GENERALE**
  - 5.1- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes pour projet salle culturelle
  - 5.2- Motion de soutien au maintien des contrats aidés
  - 5.3- SIARCE : approbation des nouveaux statuts – extension du périmètre
  - 5.4- SIARCE : approbation du rapport annuel 2016
- 6- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE**
  - 6.1- Mise à jour des statuts sur la compétence GEMAPI
  - 6.2- Approbation du rapport du CLECT
  - 6.3- Désignation d'un suppléant pour CLECT
  - 6.4- Approbation rapport annuel 2016
  - 6.5- Signature de la convention de gestion de la ZAE de l'Orme à Bonnet
- 7- Décisions 2° et 3° trimestre 2017**

**L'an deux mille DIX SEPT, le quinze novembre, à dix neuf heures trente minutes, en MAIRIE DE CHEVANNES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués individuellement par voie dématérialisée le 10 Novembre 2017, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ORDINAIRE, sous la présidence de Jacques JOFFROY, Maire .**

**Étaient présents :** Georges VALLET, Pascale AMIOT, Sami BEN OUADA, Christine LABORIE, Chafika DERFOUL, Didier GEOFFROY, Myriam FANGEAT, Simone LAMOURET, Guy LANGEVIN, Sébastien LANNEAU, Thierry THOMAS, François CHANCEAU, Claudine NOYELLE, François-Xavier GILLET, Eric JOSSE

**Étaient absents excusés :** ////

**Étaient absents :** Gaston LUCE-ANTOINETTE, Laura COLOMINA

**Date de convocation :** 10/11/2017

**Date d'affichage :** 10/11/2017

**Secrétaire de séance :** Monsieur Guy LANGEVIN

### **19 heures 35, ouverture de la séance**

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil municipal pour le rajout d'un point à l'ordre du jour suite à la question posée par Madame NOYELLE : « Démission de Madame ECKERT et nomination d'un adjoint en remplacement »

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le rajout du point à l'ordre du jour : « Démission de Madame ECKERT et nomination d'un adjoint en remplacement »

#### **1) Nomination du Secrétaire de Séance**

Monsieur Guy LANGEVIN est nommé secrétaire de séance.

#### **2) Approbation du compte-rendu du 30 Juin 2017**

Aucune observation particulière.

19 heures 37 arrivée de Monsieur Sebastien LANNEAU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire déclare que le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc valablement délibérer

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne lecture succinctement du courrier de démission de Madame ECKERT et la remercie vivement au nom du conseil et personnellement de son travail et son investissement dans ses fonctions.

Il explique que de ce fait le poste est ouvert et énumère les fonctions de ce poste d'adjoint.

Monsieur Guy LANGEVIN se porte candidat au remplacement de Madame ECKERT en qualité d'adjoint.

Le vote s'effectue à bulletin secret. Un bulletin de vote est distribué à chacun des conseillers.

Après en avoir délibéré et après vote par 12 VOIX OUI et 4 VOIX NON, Monsieur Guy LANGEVIN est élu adjoint au Maire.

Il est précisé que pour la fonction au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), il y aura un membre « élu » à désigner pour siéger au sein du CCAS .

Il est proposé de procéder ce jour au remplacement de Madame ECKERT au CCAS.

Madame Claudine NOYELLE et Monsieur Georges VALLET se portent candidats.

Le vote ayant lieu à bulletin secret, un bulletin de vote est distribué à chacun des conseillers.

Après délibération et après vote par :

Madame NOYELLE 9 VOIX

Monsieur VALLET 7 VOIX

Madame Claudine NOYELLE est élue pour siéger au sein du CCAS et, de ce fait, est invitée à assister à la réunion qui se tiendra samedi prochain.

### **3) AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

#### **3.1- PLU : ajustements suite aux observations du contrôle de légalité**

Monsieur le Maire donne lecture des observations faites par le contrôle de légalité concernant le document du Plan Local d'Urbanisme (PLU), avec les réponses correspondantes qui seront intégrées au PLU pour validation définitive.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, après délibération et après vote par 1 VOIX ABSTENTION et 15 VOIX

POUR les observations du contrôle de légalité sont intégrées au document du PLU.

Monsieur le maire précise qu'il y avait un délai de réponse et qu'il y a eu dépôt d'un déféré mais que cela n'a aucune conséquence sur le PLU.

#### **3.2- PLU : rapport cartographique des chemins ruraux à intégrer**

Monsieur le Maire présente une étude faite par le Parc Naturel Régional du Gâtinais (PNRG) sur les chemins ruraux et propose qu'elle soit annexée au PLU.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, il a été décidé d'intégrer ce rapport cartographique des chemins ruraux au PLU.

### 3.3- Déclaration de Projet pour aménagement nouveau groupe scolaire

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui il faut déclarer le projet pour l'aménagement du nouveau groupe scolaire, prévu à l'emplacement du stade/terrain de foot actuel. Ce projet qui s'inscrit dans les projets financés en majorité par le PNR, porteur de projets innovants, défendu par la commune au même titre que celui de la DGAC (installations d'exploitants)

Messieurs JOSSE et CHANCEAU interpellent et demandent où en est le projet sur le terrain de la DGAC ? Réponse : en ce moment le projet est au statu quo, et lors d'une récente réunion en Préfecture, Madame la Préfète a demandé instamment aux responsables de la DGAC d'accélérer le processus afin que les exploitants puissent s'installer dans les meilleurs délais.

A l'observation de Monsieur GILLET, Monsieur le Maire précise que les exploitants, porteurs de projets, sont toujours intéressés et attendent le « feu vert » pour s'installer.

Pour reprendre le point à délibérer, Monsieur VALLET explique qu'aujourd'hui dans le cadre d'une modification de la classification de la zone UL en zone UH, afin de pouvoir finaliser le projet du nouveau groupe scolaire, il faut faire une déclaration de projet et l'intégrer également dans le PLU. Il est proposé de confier ce travail au bureau d'études qui a déjà effectué l'élaboration du PLU à savoir INGESPACES.

Après en avoir délibéré, et après vote par 4 VOIX CONTRE et 12 VOIX POUR, le Conseil municipal DECIDE de déclarer le projet pour l'aménagement du nouveau groupe scolaire et de confier la mission au bureau d'études INGESPACES.

### 3.4- Tarifs prestations du marché de Noël

Madame AMIOT prend la parole et explique les tarifs présentés pour le marché de Noël.

Pour les sapins, les prix proposés sont les prix facturés à la commune.

Monsieur GILLET demande si un coût supplémentaire sur chaque sapin ne peut pas être facturé, qui financerait la collecte des sapins après les fêtes et éviter ainsi les dépôts sauvages de sapins ? Réponse : La municipalité va contacter la CCVE pour avoir un avis sur le ramassage des sapins après Noël . Pour cette année les prix proposés seront votés ainsi.

Pour les huitres, il est proposé des huitres à prix coutants, le même principe que les sapins. A l'observation générale, ce projet de commande groupée d'huitres est annulé considérant la responsabilité de la commune sur un produit alimentaire et frais, et les tarifs ne seront pas votés.

Sur les prix des emplacements du marché de Noël, Monsieur GILLET réagit aux tarifs proposés en s'opposant sur le fait qu'il n'y ait pas de tarif unique pour tous les exposants du marché, et que voter plusieurs tarifs différents est illégal. Réponse : Madame AMIOT va rechercher les textes légiférant à ce sujet, et la réponse sera transmise à l'ensemble des conseillers.

En ce qui concerne la Bourse aux Jouets, Monsieur GILLET demande si c'est cette bourse aux jouets qui finance la galette des Rois ? Réponse : non pourquoi ?

Monsieur BEN OUADA demande quel est l'objectif de cette bourse aux jouets ? Réponse : que les enfants puissent vendre leurs jouets tel un « troc et puces des Jouets ». Beaucoup d'enfants vendent leurs jouets et sont contents d'y participer.

Monsieur BEN OUADA précise que dans beaucoup de communes où ont lieu les bourses aux jouets, la recette est reversée à la Caisse des Ecoles. Madame AMIOT précise qu'il n'y a plus de caisse des écoles.

Entendu l'exposé de chacun des intervenants, après en avoir délibéré et après vote par 6 VOIX CONTRE 3 VOIX ABSTENTION et 7 VOIX POUR, le Conseil municipal ADOPTE les tarifs présentés pour le marché de Noël à l'exception de ceux pour l'emplacement « Champagne » et les tarifs des huitres.

### 3.5- Création régie des événements festifs

Monsieur VALLET fait un rapide rappel de ce qui s'est passé récemment concernant les paiements des personnes pour la fête communale. La trésorerie dont nous dépendons a fait une relance de non paiement à chaque famille.

La mairie ayant été sollicitée par les mêmes familles destinataires de ces relances, les a rassurées en expliquant un « raté » de la Trésorerie. De ce fait il est proposé de créer une régie de recettes pour les fêtes ou événements organisés par la commune afin d'encaisser d'avance les recettes.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal DECIDE de créer une régie de recettes liée aux fêtes et manifestations organisées par la commune.

## 4) SCOLAIRE/PERISCOLAIRE

### 4.1- Participation de la commune au transport scolaire Clemenceau 2017/2018

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que depuis quelques années la commune rembourse aux familles habitant Clemenceau le titre de transport de leurs enfants se rendant dans les écoles de Chevannes.

Il est proposé de rembourser les familles sur la base de l'année dernière à savoir 119€.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal DECIDE le remboursement aux familles habitant Clemenceau le montant de 119€ sur leur frais de transport.

4.2- Prise en charge des frais cantine pour une famille (enfant inscrit en classe ULIS à Mennecey)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de supprimer ce point à débattre et demande de le transférer au débat du CCAS dans une prochaine séance.

A l'unanimité le Conseil municipal DECIDE le retrait de ce point de l'ordre du jour.

4.3- Participation financière pour l'école de la Plaine.

Monsieur le Maire informe que la commune participe à l'Ecole du Centre pour son activité Golf pour un montant de 500€ et propose de participer à l'Ecole de la Plaine pour une activité à hauteur du même montant (500€) dans un souci d'équité.

Madame NOYELLE propose que soit précisé que cette participation financière reste exceptionnelle. L'assemblée acquiesce et ce sera précisé sur la délibération.

Après en avoir délibéré, et après vote par 1 VOIX ABSTENTION et 15 VOIX POUR, le Conseil municipal APPROUVE cette participation exceptionnelle à l'Ecole de la Plaine pour un montant de 500€.

## **5) ADMINISTRATION GENERALE**

5.1- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes pour projet salle culturelle

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de la salle culturelle, l'aménagement de la cour de la Ferme des Seigneurs pourrait remplir les conditions d'attribution du fonds de concours alloué par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, et après vote par 4 VOIX CONTRE et 12 VOIX POUR, le Conseil municipal AUTORISE le maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne dans le cadre du fonds de concours aux communes.

5.2- Motion de soutien au maintien des contrats aidés

Monsieur le Président du Conseil Départemental sollicite les communes essonniennes pour soutenir la motion en faveur du maintien des contrats aidés.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après vote par 4 VOIX CONTRE, 1 VOIX ABSTENTION et 11 VOIX POUR, le Conseil municipal DECIDE de soutenir la motion présentée par le Conseil Départemental.

5.3- SIARCE : approbation des nouveaux statuts – extension du périmètre

Monsieur VALLET explique que le SIARCE s'élargit avec quelques communes supplémentaires, que cette extension du périmètre du SIARCE a déjà été validée par le Conseil syndical et qu'elle doit être entérinée par chaque conseil municipal de chaque commune adhérente pour être validée définitivement.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal APPROUVE les nouveaux statuts du SIARCE liés à l'extension du périmètre du syndicat.

5.4- SIARCE : approbation du rapport annuel 2016

Il est présenté à l'assemblée le rapport annuel 2016 du Syndicat. Il est à la disposition et consultable par chacune des personnes intéressées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal APPROUVE le rapport annuel 2016 établi par le SIARCE.

## **6) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE**

6.1- Mise à jour des statuts sur la compétence GEMAPI

Monsieur le Maire explique que par décision préfectorale la GEMAPI est transférée aux EPCI. Sauf que la Communauté de Communes n'ayant pas les moyens de cette compétence, elle le transfère elle-même au SIARCE (organisme compétent en la matière). Décision votée en conseil communautaire mais qui doit être délibérée en conseil municipal de chaque commune adhérente pour être entérinée définitivement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, ADOPTE la mise à jour des statuts de la CCVE suite au transfert de compétence de la GEMAPI .

6.2- Approbation du rapport du CLECT

Est présenté au vote de l'assemblée le rapport d'évaluation de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) suite au transfert de charges (services à la personne) depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2017 des communes à la CCVE.

Entendu l'exposé de Monsieur BEN OUADA, après délibération et à l'unanimité des membres, le Conseil municipal APPROUVE le rapport présenté de la CLECT.

6.3- Désignation d'un suppléant pour CLECT

Monsieur le Maire informe que par délibération du conseil communautaire du 27 Juin dernier, la composition de la CLECT a été modifiée en ce sens qu'elle est complétée par 21 suppléants aux 21 titulaires.

Monsieur GILLET se porte candidat en qualité de suppléant à la CLECT.

Après vote et à l'unanimité des membres présents, Monsieur GILLET est désigné délégué suppléant au sein de la CLECT.

#### 6.4- Approbation rapport annuel 2016

Il est présenté le rapport annuel 2016 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, à disposition et consultable par chacun.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal APPROUVE le rapport annuel 2016 établi par la Communauté de Communes

#### 6.5- Signature de la convention de gestion de la ZAE de l'Orme à Bonnet

Monsieur le Maire rappelle le transfert de compétence à la CCVE, relative aux zones d'activités économiques communales effective depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Il fait état de ce qui est repris de la zone artisanale de l'Orme à Bonnet.

Considérant la proposition de convention présentée et compte-tenu, qu'aujourd'hui, aucune mission n'a été faite par les services de la CCVE, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal N'APPROUVE PAS la convention proposée et N'AUTORISE PAS le Maire à signer ladite convention.

### 7) Décisions 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre 2017

2017/04 : Ligne emprunt Caisse Epargne – 400.000€

2017/05 : Location logement 2<sup>e</sup> étage école du Centre – BONNAIRE Erika

2017/06 : Contrat relatif à l'entretien et hygiène des locaux de la mairie – POINT NETT pour un montant annuel de 6.001,32€HT.

2017/07 : mission de coordination en matière de SPS – salle culturelle - pour un montant de

4080,00€HT 2017/08 : contrat relatif à l'entretien et à l'hygiène des locaux de la garderie périscolaire et de la salle polyvalente – MJEE – sur une base mensuelle de 753,65€HT

2017/09 : Plan topographique de division du domaine public – Sté G.E.F.A pour un montant de 5.900,00€HT

2017/10 : Dépannage de l'alarme mairie – Sté NRJ – pour un montant de 320.00€HT

2017/11 : Diagnostic sur les installations électriques de la classe sous préau de l'Ecole du Centre – Qualiconsult – pour un montant de 500€HT

2017/12 : Diagnostic sur la solidité du plafond de la classe sous préau de l'Ecole du Centre – Qualiconsult – pour un montant de 800€HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35